



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Jean-François CHARLIER** demeurant Ham 9 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Ham, 9 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section B n°367H.

La demande vise les travaux suivants : **transformation et extension d'une maison d'habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- **la toiture plate du volume secondaire ;**
- **la toiture plate de plus de 15m² n'est pas aménagée en toiture végétale ;**
- **l'ensemble des baies d'une façade présente une surface supérieure à 50% de la surface totale de la façade concernée ;**
- **le crépis comme matériaux de parement ;**
- **l'angle évidé n'a pas d'élément portant à l'angle.**

La demande implique la dérogation suivante au plan de secteur :

- **le projet se situe en zone agricole au plan de secteur.**

Une enquête publique est requise pour toute demande de permis ou de certificat d'urbanisme n°2 relative à la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé[s] à la carte archéologique au sens du Code wallon du Patrimoine (article D.IV.40 du CoDT).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article **D.IV.40** du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

L'enquête publique est ouverte le 4 mai 2022 et clôturée le 18 mai 2022 .

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par télécopie au numéro 04/380.22.93 ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be ;
- remises au service urbanisme dont les bureaux se trouvent place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 2022-029 CHARLIER.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête **sur rendez-vous**, auprès de Mme Florine PARIZEL, Architecte communale

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'Administration communale, Service Urbanisme sur rendez-vous.

L'Architecte communale chargée de donner des explications sur le projet est Mme Florine PARIZEL dont le bureau se trouve place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.